

NOTES LOCALES.

— La Cour de Circuit s'est tenue en cette ville les 10 et 11 courant. Une des causes les plus intéressantes a été celle de Cusson contre Caron. Ce dernier est agent de la gare du Pacific. En Juillet dernier, Cusson se présenta à la gare vers les sept heures du matin et demanda son fret. Un employé lui répondit qu'il l'aurait vers les huit heures. Sans attendre ce moment, Cusson interpella l'agent, M. Caron, au même effet, pendant que celui-ci, à l'heure où le bureau était censé fermé au public, expédiait son train au télégraphe. M. Caron lui répliqua qu'on lui avait dit de revenir à huit heures. Mais l'autre s'emporta en récriminations. M. Caron lui signifia de vider les lieux. Cusson refusant, Caron, d'un saut, lui mit la main à l'épaule et l'éconduisit prestement mais sans mal. Bref, une action de \$30 de dommages pour M. Caron. Heureusement, le juge Taschereau a décidé que si M. Caron avait agi autrement, il n'aurait pas fait son devoir et que l'action a été renvoyée avec dépens. Du reste, M. Caron doit être reconnaissant à son adversaire, car celui-ci lui a donné occasion de prouver qu'il est un des agents les plus courtois et les plus estimés du public.

Dans la cause de Désormeaux vs Robillard, il s'agissait de juger une querelle sonore. L'un disait : vous m'avez appelé *irrogue* et *couraille* ; l'autre ripostait : vous m'avez appelé *va-nu-pieds*, ce qui est la même chose puisque l'on ne va pieds nus que pour avoir usé ses chaussures à courir, ou parce qu'on les a bues. Jugement : Vous vous en êtes trop dit face à face, on va vous mettre dos à dos.

— Une association de bienfaisance qui progresse, ce qu'on peut appeler progresser, ce sont les Forestiers catholiques de cette ville qui sont maintenant au nombre de 61. L'expérience est maintenant tout en leur faveur et les citoyens de St-Jérôme et des paroisses environnantes ne doivent plus hésiter à la rejoindre.

— Une expérience qui ressort pour la millionième fois des cours de justice, c'est que dans les actions basées sur les témoignages, les plaideurs ne doivent s'aventurer qu'après avoir produit leurs témoins à leur propre avocat.

— Le cercle agricole de St-Jérôme, fondé depuis quelques semaines seulement, compte déjà 126 membres comprenant l'élite de nos cultivateurs. Voilà qui est encourageant. Tous ont compris ce mot que leur adressait à la première réunion, un membre de la législature : " Toutes les professions se protègent par des associations, si les cultivateurs en font autant, quel corps sera plus puissant auprès du législateur, pour obtenir ce dont il aura besoin ? " Nos félicitations à M. Louis Labelle, le zélé par excellence du progrès agricole dans St-Jérôme.

— M. Ludger Labelle a été admis à l'étude de la médecine. Nos félicitations.

— Il nous fait plaisir de mentionner qu'au dernier Concert des Sœurs Grises, l'Hon. W. Prévost a fait un excellent discours sur nos Sœurs de charité et que Mlle Marie Prévost a chanté avec succès un extrait des *Dragons de Villars*.

— La Cie de Papier Rolland vient de recevoir un char de pin dur acheté en Caroline du sud.

— Une rumeur très flatteuse circule au sujet d'un avocat de cette ville. Elle n'aurait pas moins qu'à le désigner au banc judiciaire. L'opinion publique accueillerait ce choix avec faveur.

— Nous avons le plaisir d'annoncer que M. E. Labelle est revenu au milieu de nous pour exercer sa profession. Nous en sommes flattés, car nos animaux manquent moins que jamais de maladies.

— Le Dr Dorion vient d'installer une nouvelle turbine dans son moulin.

— Le fret expédié de St-Jérôme seulement aux stations du nord durant le mois de septembre, s'élève à \$1500. Le fret reçu de partout à Ste-Agathe durant le même laps de temps s'élève à plus de \$3000.

— Il a été expédié cinq chars de betterave à sucre de St-Jérôme à Farnham, cette semaine, et six chars, de Ste-Sophie. M. Kennedy en a expédié pour \$400 pour sa part.

— Le comité du monument du curé Labelle reprendra ses séances, mardi soir, au palais de justice, à la demande de M. S. J. B. Rolland.

— Les cotisations scolaires de la paroisse de St-Jérôme sont échues et les contribuables sont priés d'y pourvoir.

— M. S. Mantha a pris les procédures pour faire opérer l'arrestation d'un marchand du Nord, sur accusation de chantage. Le marchand lui a écrit que s'il ne réglait pas certaine affaire, il le ferait arrêter pour parjure, c'est l'offense.

PRIX DU MARCHÉ DE ST-JÉROME.

Avoine.....	\$ 0.75
Patates .....	0.75
Orge .....	1.00
Pommes.....	2.50
Pois.....	1.00
Sarrasin.....	1.10
Choux [doz].....	0.40
Poulets.....	0.50
Poules.....	0.70
Perdrix.....	0.50
(Eufs [Doz.] .....	0.18
Beurre.....	0.18 à 0.20
Lard .....	7.00
Porc frais .....	0.08 1/2
Bœuf.....	0.05 à 0.06
Mouton.....	0.06 à 0.07
Miel.....	0.10

**A VENDRE** — Un bon cheval de travail, S'adresser à Adolphe Labelle, sellier, St-Jérôme.

**J. E. LABELLE**, Médecin-vétérinaire, Diplômé de l'Université Laval.

En face du Pont de fer, — ST-JEROME.  
 Traitement de toutes les maladies des animaux domestiques. Toujours en mains des poudres de condition les meilleures au monde.